

# PROJET PEDAGOGIQUE

*IFA*

*Philippe LeF CORRE*  
*CHU d'Angers*



PROMOTION 2025/2026

*« Les yeux voient seulement ce que l'esprit est préparé à comprendre »*

Henri BERGSON

*Accompagner quelqu'un : "ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de son choix." <sup>1</sup>*

Patrick VERSPIEREN

---

<sup>1</sup> M. CIFALI - A. ANDRE : écrire l'expérience vers une reconnaissance des pratiques professionnelles - PUF - 2007 - page 74

## Table des matières

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| I-COMPOSITION DE L'ÉQUIPE .....                                            | 4         |
| II- PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT .....  | 5         |
| III- LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION .....                                | 6         |
| IV- LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES ..... | 7         |
| 1-Missions et finalité .....                                               | 8         |
| 2- Conception de la fonction d'auxiliaire ambulancier .....                | 8         |
| 2-1 Définition du métier et les missions associées.....                    | 8         |
| 2-2 Conditions d'exercice .....                                            | 8         |
| 2.3 Compétences de l'auxiliaire ambulancier.....                           | 8         |
| 3- Conception de la fonction de l'ambulancier.....                         | 9         |
| 3-1 Définition du métier et les missions associées.....                    | 9         |
| 3-2. Domaines d'activités de l'ambulancier .....                           | 9         |
| 3.3 Compétences de l'ambulancier.....                                      | 10        |
| 4- Les valeurs de l'institut .....                                         | 11        |
| 5- Les concepts au service de la formation .....                           | 11        |
| 6- Les méthodes et les moyens pédagogiques .....                           | 12        |
| 7- Le rôle des formateurs .....                                            | 13        |
| 8- Le rôle des intervenants extérieurs.....                                | 13        |
| 9- Le rôle des élèves/apprentis .....                                      | 13        |
| V- LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION.....           | 13        |
| 1- Les fiches actions.....                                                 | 14        |
| 1-1 Construction de la professionnalisation .....                          | 14        |
| 1-2 Adaptation de la pédagogie au profil des apprenants.....               | 15        |
| 1-3 Valorisation de l'alternance comme développeur des compétences .....   | 15        |
| 2- De l'alternance à la professionnalisation .....                         | 16        |
| 2-1 La déclinaison en blocs et en modules.....                             | 16        |
| 2-2 Calendrier de l'alternance intégrative .....                           | 17        |
| VI- LES RESSOURCES DE L'IFA .....                                          | 17        |
| 1- Les intervenants permanents et vacataires .....                         | 17        |
| 2- L'offre numérique.....                                                  | 17        |
| 3- L'offre de stage.....                                                   | 17        |
| 4- Le partenariat avec l'employeur pour l'apprenti .....                   | 19        |
| 5- L'évaluation en formation.....                                          | 19        |
| VII- LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE.....                    | 21        |
| 1- Le suivi pédagogique individuel .....                                   | 21        |
| 2- Le suivi pédagogique collectif .....                                    | 22        |
| 3- Traçabilité du suivi pédagogique individuel et collectif.....           | 22        |
| VIII- LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....              | 23        |
| IX- LES DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDES .....                              | 23        |
| <b>Annexes .....</b>                                                       | <b>24</b> |

## COMPOSITION DE L'EQUIPE

**Madame Céline GUILLAUD**

Coordinatrice Générale du Département des Instituts et Ecoles de Formation

**Monsieur Christophe TIJOU**

Cadre supérieur de santé, directeur de l'IFA

**Madame Béatrice FOUILLET**

Coordinatrice pédagogique et formatrice

**Madame Véronique LASNE**

Formatrice

**Madame Laetitia MOTRIEUX**

Formatrice

**Madame Sibel BELABDI**

Adjointe administrative, assistante de scolarité

Ce document est un guide qui sert de référence pour construire votre itinéraire et conduire votre parcours de formation. Il est élaboré en tenant compte du programme officiel (textes officiels régissant la formation ambulancière en annexe 1) et de son évolution réglementaire. Il inscrit l'alternance intégrative dans votre processus de professionnalisation en tant qu'élève/apprenti ambulancier et permet une mise en œuvre des orientations énoncées dans le projet pédagogique.

## **I. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Le Département des Instituts et des Ecoles de Formation (DIEF) du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers est l'héritier d'une longue histoire qui a débuté en 1928 avec la création de l'école d'infirmières par la Comtesse Anne d'Olonne. Situé en plein cœur du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers, il compte 7 instituts et écoles qui forment près de 650 élèves/étudiants/apprentis chaque année. L'école de sages-femmes est intégrée à la Faculté de Santé au sein du Département de Maïeutique.

L'évolution des projets de formation mis en place dans le DIF est le reflet des mutations intervenues au fil des différents programmes d'études, de l'évolution des professions et métiers de la Santé, des différents Projets Régionaux de Santé et de l'engagement des directeurs, des équipes pédagogiques et administratives.

La structure dépend du Ministère de la Santé et de la Prévention relayé par l'Agence Régionale de Santé. La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) garantit la certification du diplôme.

La Région des Pays de la Loire, tutelle de notre institut, rédige un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales sur lequel s'appuient notre projet pédagogique et notre agrément.

L'Institut de Formation des Ambulanciers Philippe LE CORRE du CHU d'Angers s'inscrit dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales de la région Pays de la Loire.

- ✓ Il est intégré au sein de la région Pays de la Loire et plus précisément du Maine-et-Loire et il adapte régulièrement son offre de formations en réponse aux besoins des employeurs.
- ✓ Il a su développer un réseau favorisant la valorisation de la formation et du métier d'ambulancier.
- ✓ Il développe l'innovation notamment par un partenariat fort avec les autres IFA de la Région Pays de la Loire et les instituts du DIF (simulation, inter-professionnalité...).

L'IFA est situé au centre de la région Pays de la Loire. Le département est limitrophe aux autres départements de la Région. Il a su développer un partenariat avec des entreprises de son territoire et des établissements de santé partenaires du Groupement Hospitalier de Territoire (G.H.T.) ou coopérant avec le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers.

L'équipe de l'institut est constituée d'un directeur, de formatrices, d'une assistante de scolarité et des différents professionnels du DIF participant au bon déroulement de la formation (cadre de gestion, intendant, appariteur, agents de bio-nettoyage). L'ensemble de ces membres entretient des liens fonctionnels avec les personnels administratifs et logistiques du CHU pour conduire à bien ses missions de formation.

Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier sont accessibles aux personnes possédant un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité.

L'IFA Philippe LE CORRE d'Angers, selon son agrément, peut accueillir 20 élèves en formation initiale et 12 personnes par la voie de l'apprentissage. Il dispense une formation d'auxiliaires ambulanciers répartie en deux sessions de 24 stagiaires dans l'année.

Concernant la voie de l'apprentissage, l'IFA Philippe LE CORRE s'est associé au Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.) ADAMSSE de Nantes. Il en est une Unité de Formation par Apprentissage.

## **II. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION**

D'une durée totale de 801 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier prévu à l'annexe III. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 556 heures ou 16 semaines. La formation théorique et pratique comprend dix modules qui se répartissent en 5 blocs.

La formation en milieu professionnel comprend 245 heures correspondant à un total de 7 semaines de 35 heures, découpé en 3 périodes de stages et permettant de valider 11 compétences. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

La formation peut être suivie de façon continue ou discontinue sur une période maximale de deux ans. Cette limite ne s'applique pas aux élèves inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. Dans le cas de l'apprentissage, la formation au sein de l'IFA du CHU d'Angers, se déroule sur une période de 42 semaines de septembre à juillet.

Les élèves inscrits en cursus complet de formation à la rentrée de janvier ont droit à une semaine de congés dont la période est définie par le directeur de l'institut de formation après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

# Les différents parcours de formation

## Cursus initial (6 mois)

|  |                                            |             |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Théorie: 556h soit 16 semaines                                                     | Stage: 7 semaines soit 245h                                                                                                  | Evaluations                                                                                     |
| <p>5 blocs de compétences, 10 modules</p>                                          | <p>2 semaines: Urgences / Smur</p> <p>2 semaines: Entreprise de transport sanitaire</p> <p>3 semaines: Services de soins</p> | <p>Evaluations des connaissances en institut</p> <p>Evaluations des 11 compétences en stage</p> |

*Suivi pédagogique 3h, congés: 1 semaine*

# Cursus en apprentissage (10 mois)

|                                                                                   |                                                                                                               |                                                                                    |                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                              |  |       |
| <b>Théorie: 556h soit 16 semaines</b>                                             | <b>Stage: 7 semaines soit 245h</b>                                                                            | <b>Employeur</b>                                                                   | <b>Evaluations</b>                                                                       |
| 5 blocs de compétences,<br>10 modules                                             | 2 semaines: Urgences / Smur<br>2 semaines: Entreprise de transport sanitaire<br>3 semaines: Services de soins | 19 semaines                                                                        | Evaluations des connaissances en institut<br><br>Evaluations des 11 compétences en stage |

***Suivi pédagogique 3h, congés: les droits sont identiques aux autres salariés***

## III. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

Inscrit dans le code de la santé publique au livre III titre IX des professions de santé, le projet de formation intègre les évolutions constantes des professions de santé (médecin, infirmière, sage-femme, ambulancier, ergothérapeute, kinésithérapeute ...) en lien avec les mutations de la société, face aux progrès de la médecine et du développement du système de santé.

## **1. Missions et finalités :**

L'équipe pédagogique est mobilisée sur les missions suivantes :

- ✓ Former des professionnels de santé réflexifs, autonomes, responsables et donc compétents en vue de s'adapter pour un meilleur service aux personnes et à la société ;
- ✓ Renforcer l'identité de la profession d'ambulancier, en s'appuyant sur des valeurs humanistes et en favorisant la co-construction des savoirs.

Conformément au référentiel de compétences élaboré par la Direction Générale de l'Offre de Soins, l'institut se donne pour objectif de dispenser des enseignements visant l'acquisition des compétences attendues pour l'ambulancier et l'auxiliaire ambulancier.

## **2. Conception de la fonction d'auxiliaire ambulancier**

### **2.1. Définition du métier et les missions associées**

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

### **2.2. Conditions d'exercice**

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- d'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
- de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- d'un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- d'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;
- d'une attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises. Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire. Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier. Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée. Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation ;
- de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

### **2.3. Compétences de l'auxiliaire ambulancier :**

- Etablir une relation adaptée à la personne et son entourage
- Être capable dans toute situation d'urgence, d'assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- Être capable de respecter les règles d'hygiène de base et de participer à la prévention de la transmission des infections

- Être capable d'utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes transportées
- Connaître les règles du transport sanitaire
- Avoir acquis les bases de la déontologie professionnelle, notamment le secret professionnel

### **3. Conception de la fonction d'ambulancier**

#### **3.1. Définition du métier et les missions associées**

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri-professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

#### **3.2. Domaines d'activités de l'ambulancier :**

1. Prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé.
2. Réalisation d'un recueil de données cliniques du patient, mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmission des données.
3. Contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre.
4. Transport sanitaire du patient.
5. Contrôle et entretien des matériels, équipements et installations du véhicule.
6. Traçabilité des informations liées au patient transporté et renseignement du dossier de prestation ambulancière.
7. Travail en équipe, traçabilité et transmission de savoir-faire issus de sa pratique professionnelle.

### 3.3. Compétences de l'ambulancier :

| Blocs de compétences                                                                                                                                         | Compétences                                                                                                                                                                                     | Modules de formation                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</b>                                                                 | 1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage                                                                                                   | Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage                                                                                                                         |
|                                                                                                                                                              | 2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté                                                             | Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                              | 3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient                                                                                           | Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement                                                                                                               |
| <b>Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>    | 4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences                                                                                                                         | Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                              | 5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                                   | Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                               |
| <b>Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière</b>                                                      | 6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la <u>sécurité du transport</u>                                     | Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre                                                                                                |
|                                                                                                                                                              | 7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient              | Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient |
| <b>Bloc 4. - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention</b> | 8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la <u>prévention des risques associés</u>               | Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés                                                     |
|                                                                                                                                                              | 9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité                           |                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques</b>                       | 10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire <u>professionnels</u> | Module 9. Traitement des informations                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                              | 11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques                 | Module 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques                                                                                                               |

## 4. Les valeurs de l'institut

Notre projet s'appuie sur des valeurs humanistes, comprenant l'importance de l'écoute ; il est ouvert aux autres (élèves, formateurs, professionnels, usagers ...) et ce, dans le respect du droit. Ce projet mobilise notre empathie et notre bienveillance, car nous sommes conscients et confiants dans le potentiel de chacun. Nous plaçons l'être humain au centre du projet.

Ce projet a comme éthique d'affirmer la dignité et l'égalité de tout être humain, en reconnaissant sa diversité personnelle et culturelle et en rejetant toute forme de discrimination et de violence.

Nos principales valeurs sont :

### ✓ L'altérité : reconnaissance de l'Autre dans sa différence

En philosophie, l'altérité est le caractère, la qualité de ce qui est autre. C'est aussi la reconnaissance de l'Autre dans sa différence, qu'elle soit ethnique, sociale, culturelle ou religieuse.

*"Avec l'altérité, ma liberté s'étend au travers de celle des autres impliquant l'attention aux autres, le respect fondamental et l'ingérence dans les situations identifiées comme portant atteinte aux droits fondamentaux des hommes d'être eux-mêmes et chacun différents " <sup>2</sup>.*

### ✓ La bientraitance

La bientraitance, culture du soin : "une manière d'être, d'agir et de dire" <sup>3</sup>

Démarche professionnelle, volontaire, individuelle et collective, elle se décline en différentes attitudes qui permettent :

- ▢ au malade de rester une personne humaine et un citoyen tout au long de sa maladie, de voir ses droits et sa dignité respectés, ses besoins et attentes reconnus.
- ▢ et aux soignants de se mobiliser dans une dynamique au cœur de leur engagement professionnel, source de reconnaissance et de valorisation de leurs compétences professionnelles. <sup>4</sup>

## 5. Les concepts au service de la formation

*« Tout rapport au savoir comporte également une dimension identitaire: apprendre fait référence à l'histoire du sujet, à ses attentes, à ses repères, à sa conception de vie, à ses rapports aux autres, à l'image qu'il a de lui-même et à celle qu'il veut donner aux autres ».* Bernard CHARLOT

La formation s'appuie sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes et sur le **courant pédagogique du socio constructivisme** (Lev Semionovitch VYGOSTSKY et Britt-Mari BARTH).

Le courant pédagogique se situe dans la perspective **d'accompagner, d'aider l'élève** à se former et à se construire. L'apprentissage se fait par interaction.

<sup>2</sup> Cf. : dictionnaire soins infirmiers

<sup>3</sup> La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre. ANESM

<sup>4</sup> Rapport de la mission ministérielle : « Promouvoir la bientraitance dans les établissements de santé »

Présenté par:- Michelle BRESSAND, Infirmière Diplômée d'État, Conseillère Générale des Établissements de Santé,- Martine CHRIQUI-REINECKE, Psychologue Clinicienne, Consultante-conseil, - Michel SCHMITT, Radiologue Hospitalier, Chef de Service.

Avec le concours des élèves directeurs de l'association EHESP Conseil. Remis à Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé Janvier 2011

Le formateur a un rôle d'accompagnement. Il permet la facilitation des apprentissages, la médiation et la régulation des situations rencontrées au cours de la formation.

<sup>5</sup> *"Ainsi, le formateur développe des stratégies pédagogiques qui aident l'élève dans ses apprentissages en milieu clinique et à l'institut".*

<sup>6</sup> Le formateur croit en la capacité à apprendre de l'élève /apprenti et s'intéresse aux processus d'apprentissage avec l'objectif essentiel : **l'évolution de l'individu.**

*" Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils pourraient être et vous les aiderez à devenir ce qu'ils sont capables d'être". Johann Wolfgang Von GOETHE*

L'apprenant est le seul à pouvoir apprendre. Il doit se donner les moyens pour être acteur et auteur de sa formation et de sa professionnalisation. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance.

La formation est structurée autour d'études de situations donnant aux élèves l'occasion de travailler 3 paliers d'apprentissage :

- ✓ **Comprendre** : l'élève/apprenti acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations.
- ✓ **Agir** : l'élève/apprenti mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer ses actions.
- ✓ **Transférer** : l'élève/apprenti conceptualise et acquiert la capacité de mobiliser ses acquis dans des situations nouvelles.

La formation lui donne l'occasion d'intégrer des connaissances, apprendre à se projeter, à anticiper et contribue à donner sens à ses différentes actions.

### **Une pédagogie de l'alternance qui se situe dans le champ de l'alternance intégrative**

Il y a alternance de lieux mais aussi de référents professionnels nécessitant une étroite collaboration, un partage des lieux et des savoirs pour une meilleure interaction :

- ✓ Participation des professionnels à la formation à l'Institut ;
- ✓ Participation des formateurs à l'encadrement des élèves/apprentis en stage ;
- ✓ Analyse des situations au retour des stages, à l'IFA, en séances collectives ou individuelles, pour favoriser les liens et permettre la construction des savoirs professionnels ;
- ✓ Mise en place de situations d'apprentissage élaborées à partir de l'expérience de stage s'appuyant sur le raisonnement clinique ;
- ✓ Partage de témoignages, vécus d'expériences.

Des niveaux d'exigence sont clairement définis pour la formation. Chaque unité de formation s'appuie sur les référentiels de formation, de compétences et d'activités.

Une relation pédagogique d'accompagnement et un objectif de réussite entre l'élève/apprenti et le formateur servent de support individuel à la démarche.

L'élaboration du projet professionnel doit être un fil conducteur pour permettre des choix construits au cours de la formation.

## **6. Les méthodes et les moyens pédagogiques**

Les approches pédagogiques proposées dans la formation permettent à l'élève/ apprenti de s'impliquer, de s'engager tant sur le plan individuel qu'en groupe et de l'aider à construire son identité professionnelle dans un contexte évolutif.

<sup>5</sup> La posture pédagogique - arrêté du 31 juillet 2009 - annexe 3

<sup>6</sup> Lire formateur ou formatrice

<sup>7</sup> Référentiel de formation - arrêté du 31 juillet 2009 - annexe 3 "principes pédagogiques"

Les stratégies pédagogiques sont basées sur l'observation, l'entraînement réflexif, l'expérimentation, la construction de savoirs professionnels et font appel aux moyens pédagogiques suivants :

- ✓ Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques
- ✓ Simulation
- ✓ Jeux de rôle
- ✓ Recherche documentaire
- ✓ Formalisation écrite de sa pensée
- ✓ Quizz
- ✓ Etudes de situations cliniques
- ✓ Stages
- ✓ Analyse des pratiques
- ✓ Evaluation
- ✓ Suivis pédagogiques

## **7. Le rôle des formateurs**

Le formateur de l'institut est un médiateur attentif. Il :

- ✓ assure le suivi pédagogique individuel et collectif,
- ✓ guide l'élève dans ses choix,
- ✓ assure le lien entre le terrain de stage et l'Institut,
- ✓ aide l'élève/apprenti à construire ses savoirs professionnels avec différentes stratégies pédagogiques dont l'analyse des pratiques professionnelles,
- ✓ est garant du projet pédagogique.

## **8. Le rôle des intervenants extérieurs**

Les intervenants extérieurs, vacataires : chefs d'entreprises, ambulanciers, cadres de santé, infirmiers, usagers, médecins etc. participent à la formation tant en stage qu'à l'Institut.

Leur rôle est de transmettre des connaissances, de partager des expériences, des vécus, de questionner pour permettre l'analyse des situations de soins et la construction des savoirs.

## **9. Le rôle des élèves/apprentis**

L'élève/apprenti est autonome dans son processus d'apprentissage.

Il élabore son projet d'apprentissage. Il :

- ✓ estime ses ressources,
- ✓ propose ses axes de progression, ses objectifs de formation clinique.

Il détermine sa stratégie. Il :

- ✓ mesure ses acquis,
- ✓ construit son cheminement vers la professionnalisation,
- ✓ mesure les investissements consentis par la structure de stage,
- ✓ intègre les règles de vie commune et apprend à gérer les contraintes.

# **IV. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION**

L'Institut de Formation des Ambulanciers Philippe LE CORRE du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers vise à développer des apprentissages de qualité pour amener les élèves à :

- ✓ construire une identité professionnelle,

- ✓ développer des capacités d'adaptation en fonction de l'évolution des techniques et de la société,
- ✓ acquérir une autonomie dans le respect des nouveaux textes légiférant la profession.

Pour répondre à ces objectifs d'apprentissage, l'équipe s'est rapprochée des professionnels ambulanciers, chef d'entreprises afin d'être plus proche des attendus /exigences du métier.

Ainsi le projet pédagogique se fonde sur les besoins des élèves, les besoins des entreprises de transports sanitaires, des établissements de santé et les dernières orientations en matière de santé publique au service des usagers.

3 axes prédominants ont été identifiés et sont déclinés sous forme de fiches actions.

## 1. Les fiches actions :

### 1.1. Construction de la professionnalisation

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contexte et prérequis</b> | <p>Une population vieillissante en Région Pays de la Loire, la durée moyenne de vie se situe en 2019 à 79,8 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes. Il s'avère qu'à partir de 75 ans, un tiers des personnes sont dépendantes pour certaines de leurs activités. Il est intéressant de noter que, selon une analyse de l'INSEE, 30 % des habitants des Pays de la Loire auront plus de 60 ans en 2028. Au niveau du Maine-et-Loire, l'évolution annuelle des personnes de plus de 60 ans est moyenne par rapport aux autres départements.</p> <p>Les modes de vie évoluent, les personnes vieillissantes restent à leur domicile et le plus souvent seules.</p> <p>Une évolution de la garde sanitaire avec le décret 2022-631 du 22 avril 2022 et une évolution des actes réalisés par les ambulanciers à la demande du médecin régulateur modifient les missions de l'ambulancier.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objectifs généraux</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confronter sa représentation du métier d'ambulancier à la réalité</li> <li>- Développer la capacité de réflexivité de l'élève/apprenti</li> <li>- Acquérir la méthodologie du raisonnement clinique</li> <li>- Réaliser des soins adaptés aux personnes et au contexte.</li> <li>- Renforcer l'autonomie et la responsabilité du futur professionnel.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Compétences visées</b>    | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage</li> <li>2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté</li> <li>3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient</li> <li>4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences</li> <li>5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient, notamment ceux relevant de l'urgence</li> <li>7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient</li> <li>8. Entretenir le matériel et les installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévenir les risques associés</li> <li>10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels</li> <li>11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques</li> </ol> |
| <b>Blocs concernés</b>       | Tous les blocs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Actions</b>               | <p>Action 1 : travaux dirigés sur les représentations, les valeurs et les concepts</p> <p>Action 2 : temps de régulation en retour de stage</p> <p>Action 3 : analyse des pratiques en retour de stage</p> <p>Action 4 : apprentissage au raisonnement clinique en institut et sur le lieu de stage</p> <p>Action 5 : mise en place de travaux personnels guidés</p> <p>Action 6 : Construction des blocs avec les professionnels du terrain, ambulanciers,</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                              |                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                              | médecins, chefs d'entreprises ambulanciers.<br>Action 7 : réalisation de jury d'évaluation de blocs avec un professionnel soit ambulancier, soit médecin du SAMU.<br>Action 8 : implication des élèves dans les instances et manifestations |
| <b>Calendrier</b>            | Cf. calendrier de l'alternance                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Critères d'évaluation</b> | Validation des blocs de compétences<br>Rupture de parcours<br>Nombre d'élèves participant aux manifestations<br>Evaluation de satisfaction des élèves                                                                                       |

## 1.2. - Adaptation de la pédagogie au profil des apprenants

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contexte et prérequis</b> | La population des élèves et apprentis entrant en formation évolue, avec des profils très diversifiés. En effet, nous accueillons en formation des élèves sans diplôme à diplômés de niveau 7, âgés de 18 ans minimum à l'entrée en formation. Le dispositif pour entrer en formation a évolué, passant du concours complet à la sélection sur dossier avec entretien. Le dispositif permet aux élèves de faire valider leurs acquis et leurs compétences, ce qui entraîne des parcours de plus en plus individualisés.<br>Nous continuons à avoir des candidats possédant une expérience d'auxiliaire ambulancier de quelques mois à quelques années. |
| <b>Objectifs généraux</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un accompagnement pédagogique personnalisé</li> <li>- Varier les méthodes pédagogiques</li> <li>- Prendre en compte la particularité des parcours partiels</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétences visées</b>    | Toutes les compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Blocs concernés</b>       | Tous les blocs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Actions</b>               | Action 1 : Renforcement et valorisation des temps de suivi pédagogiques dans le cursus de formation<br>Action 2 : Test de connaissances dans les premiers mois de la formation pour évaluer leurs méthodes de travail.<br>Action 3 : Utilisation des outils innovants : simulation, quizz...<br>Action 4 : Réalisation des visites de stages<br>Action 5 : Identification d'un référent handicap.<br>Action 6 : Ajustement de la programmation aux différents parcours de formation.<br>Action 7 : renforcement des temps de pratiques                                                                                                                |
| <b>Calendrier</b>            | Cf : alternance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Critères d'évaluation</b> | Validation des blocs de compétences<br>Volume horaire de suivi pédagogique utilisé par élève<br>Rupture de parcours<br>Evaluation de satisfaction des élèves<br>Enquête de satisfaction des intervenants et des formateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## 1.3. Valorisation de l'alternance comme développeur des compétences

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contexte et prérequis</b> | La compétence se développe en situation et donc il était important de favoriser la place du professionnel ambulancier dans la construction de notre projet de formation.<br>Le référentiel de formation a augmenté le nombre de semaines de stages en établissement de soins. L'apprentissage offre la possibilité à l'apprenti d'augmenter son expérience professionnelle. Le portfolio responsabilise les acteurs de terrains dans le processus d'accompagnement et d'évaluation des élèves.                                         |
| <b>Objectifs généraux</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la place des professionnels dans la mise en œuvre du référentiel</li> <li>- Maintenir la diversité des domaines dans les offres de stages afin de développer des compétences permettant aux élèves de s'adapter à tous les contextes professionnels</li> <li>- Poursuivre la coopération avec les lieux de stage sur l'évolution des pratiques et de la formation.</li> <li>- Développer l'apprentissage et l'accompagnement des apprentis et des élèves par le tutorat.</li> </ul> |

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Compétences visées</b>    | Toutes les compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Blocs concernés</b>       | Tous les blocs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Actions</b>               | Action 1 : Participation des professionnels à la mise en œuvre du référentiel de formation<br>Action 2 : Intervention des professionnels en formation<br>Action 3 : Présentation du nouveau référentiel et du portfolio aux tuteurs<br>Action 4 : Accompagner l'élève/apprenti sur ses objectifs d'apprentissage en stage<br>Action 5 : Réalisation de visites de stage<br>Action 6 : Mise en place d'outils spécifiques à l'accompagnement des apprentis<br>Action 7 : Développement de la formation « tutorat » |
| <b>Calendrier</b>            | Cf : planning d'alternance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Critères d'évaluation</b> | Validation des blocs de compétences<br>Nombre de visites de stages<br>Nombre de réunions de présentation du nouveau texte et nombre de participants<br>Evaluation de satisfaction des élèves<br>Enquête de satisfaction des partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## 2. De l'alternance à la professionnalisation

### 2.1. La déclinaison en blocs et en modules

Conformément au programme officiel, et au regard des priorités de formation, l'enseignement est constitué de 5 blocs, 10 modules et 11 compétences, il intègre la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU).

Modules de formation :

Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage

Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements

Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement

Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient

Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient, notamment ceux relevant de l'urgence

Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre

Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient

Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés

Module 9. Traitement des informations

Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Chaque bloc fait l'objet :

- ✓ d'une fiche des enseignements,

- ✓ de fiches pédagogiques,
- ✓ d'une fiche descriptive des évaluations.

## **2.2. Calendrier de l'alternance intégrative (cf. annexe 3)**

### **V. LES RESSOURCES DE L'IFA**

#### **1. Les intervenants permanents et vacataires**

- Identification des ressources :

Une équipe de formateurs permanents et de professionnels vacataires confirmés

Les formateurs en IFA sont des professionnels : infirmière, ambulancière, forts de leurs expériences professionnelles et pédagogiques. Ils sont en mesure de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques nécessaires au bon déroulement du projet pédagogique et du projet de formation de l'institut.

Le formateur accompagne l'élève/apprenti tout au long de la formation pour lui permettre :

- l'analyse de son parcours professionnel ;
  - la construction et la réalisation de son projet de formation ;
  - le développement de son identité.
- Des experts professionnels des secteurs privés et publics.

Les intervenants permanents et vacataires adhèrent à une charte garantissant l'actualisation des connaissances en lien avec des domaines d'expertise.

#### **2. L'offre numérique**

Les élèves /apprentis ont accès aux cours en ligne sur la plateforme MOODLE.

Les salles de cours permettent des connexions en Wifi et le CDI est équipé de postes informatiques.

#### **3. L'offre de stages**

Le stage s'inscrit dans le projet de formation au rythme de l'alternance qui, pour être intégrative, nécessite l'implication des différents acteurs.

La finalité est de développer des compétences en tant qu'ambulancier.

##### **a. Principes guidant l'ingénierie des stages :**

Les stages sont conçus comme des temps forts dans la formation. Ils contribuent à la professionnalisation de chaque élève. Ils sont l'occasion de s'ouvrir aux autres filières de soins et de découvrir des territoires différents de ceux dont ils sont issus.

Les stages doivent permettre aux élèves :

- ✓ de confronter les contenus de formation aux réalités professionnelles et de mettre en œuvre leurs compétences dans une approche complexe. Cette confrontation est

- guidée par des outils d'aide à l'observation et à l'analyse des situations professionnelles, lesquelles donnent lieu à une exploitation rétroactive à l'IFA ;
- ✓ de construire une identité et une posture professionnelle d'ambulancier ;
  - ✓ d'être acteur de sa formation en intégrant la démarche éthique et les valeurs professionnelles ;
  - ✓ de faire preuve de capacités à communiquer.

Chaque stage est formalisé par des objectifs personnels de l'élève en lien avec l'offre de stage. Ils sont validés par le tuteur dans le portfolio au début du stage. L'atteinte des objectifs du stage est examinée par le référent pédagogique de l'élève.

Chaque élève dispose d'un portefeuille de compétences qui est destiné à être partagé avec les personnes ressources, à suivre le parcours de formation et à capitaliser ainsi les éléments de compétences.

b. La gestion des stages :

Le parcours de stage est construit par la responsable de la Cellule de Stages. Elle tient compte du lieu de résidence, des moyens de locomotion et du vécu de l'élève. Dans ce sens, les élèves sont questionnés le jour de la rentrée.

Nous souhaitons que durant ce parcours, les élèves découvrent des services différents de ceux dans lesquels ils ont exercé.

L'élève/apprenti est acteur pour échanger un lieu de stage avec un collègue de promotion le cas échéant.

c. La préparation de stage :

L'accompagnement pédagogique a pour objectifs d'amener l'élève à :

- ✓ se projeter dans le stage par l'identification des compétences possibles à mettre en œuvre et ainsi formaliser des objectifs en lien avec ses attentes ;
- ✓ appréhender l'utilisation du portfolio et le document d'évaluation des compétences ;
- ✓ mesurer l'intérêt du stage, faire des liens avec les enseignements théoriques et ainsi construire de nouvelles connaissances.

d. Le retour de stage :

L'exploitation de stage, guidée par le référent pédagogique, permet le partage d'expériences au sein du groupe, de s'interroger sur les facilités et/ou difficultés observées et vécues en stage, de se projeter en tant que futur ambulancier, de se fixer des objectifs pour le stage suivant.

Le temps de retour de stage peut se faire selon différentes modalités, à l'oral principalement en groupe et parfois en suivi pédagogique individuel.

Des temps d'analyse de pratiques sont organisés en retour de stage à partir de situations vécues sur une thématique proposée.

e. La liste des lieux de stages

Carte géographique relative aux lieux de stages (cf. annexe 2)

#### 4. Le partenariat avec l'employeur pour l'apprenti

##### a. Calendrier :

L'alternance de la formation se décline en semaines.

##### b. Outils mis en place :

Une rencontre avec les maîtres d'apprentissage est réalisée avant l'entrée en formation afin de présenter le programme et le suivi de la formation. Un livret de suivi de l'alternance a été créé à partir du portfolio afin d'obtenir un réel suivi des acquis de l'apprenti.

Une visite est prévue sur le lieu de l'apprentissage par la formatrice.

##### c. Le partenariat avec le CFA :

Le CFA ADAMSSE est un CFA hors les murs responsable administrativement de la gestion des contrats d'apprentissage.

#### 5. L'évaluation en formation :

##### Article 22

*« L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation en annexe III du présent arrêté.*

*L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences. Cette évaluation permet d'attester de l'acquisition et de la mobilisation des contenus correspondant à chaque module de formation. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.*

*A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe VIII du présent arrêté.*

*Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant en annexe IX du présent arrêté, à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences.*

*Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences. »*

## Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

| Blocs de compétences | Modules de formation                                                                                                                                                                    | Modalités d'évaluation du bloc de compétences                                                                                                                                                                                                   | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 1.</b>       | <u>Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage</u>                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical</li> <li>- Evaluation des compétences en stage</li> </ul>                          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. - Pertinence de l'identification de la situation relationnelle</li> <li>2. - Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage</li> <li>3. - Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage</li> <li>4. - Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</li> <li>5. - Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients</li> <li>6. - Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> <li>7. - Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises</li> <li>8. - Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser</li> <li>9. - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques</li> <li>10. - Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation</li> <li>11. - Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé</li> </ol> |
|                      | <u>Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements</u>                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                      | Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Bloc 2.</b>       | <u>Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient</u>                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de formation GSU niveau 2</li> <li>- Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2)</li> <li>- Evaluation des compétences en stage</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</li> <li>2. - Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres</li> <li>3. - Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés</li> <li>4. - Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre</li> <li>5. - Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence</li> <li>6. - Pertinence des actions mises en œuvre</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                      | Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Bloc 3.</b>       | <u>Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</u>                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport</li> </ul>                                                                                                                              | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. - Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> <li>2. - Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre</li> <li>3. - Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> <li>4. - Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière</li> <li>5. - Pertinence de l'adaptation de la</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                      | Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| patient        |                                                                                                                                             | conduite à la situation du patient                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 4.</b> | Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</li> <li>- Evaluation des compétences en stage</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Bloc 5.</b> | Module 9. Traitement des informations<br><br>Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</li> <li>- Evaluation des compétences en stage</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                |                                                                                                                                             | 1. - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation<br>2. - Pertinence de l'analyse de l'application des règles (de qualité, d'hygiène/ de sécurité / d'ergonomie / de traçabilité / liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets<br>3. - Conformité du nettoyage, de la désinfection, et de la décontamination du matériel et des installations<br>4. - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies<br>5. - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés<br>6. - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement<br>7. - Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations<br>8. - Fiabilité et pertinence des informations transmises<br>9. - Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis<br>10. - Pertinence des actions correctives mises en œuvre<br>11. - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs<br>12. - Pertinence de l'organisation de sa propre activité<br>13. - Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective<br>14. - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure<br>15. - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle<br>16. - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation |

## VI. LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE/APPRENTI

Un suivi pédagogique est proposé tout au long de la formation, en fonction des besoins.

### 1. Le suivi pédagogique individuel

Le formateur accompagne l'élève/apprenti tout au long de la formation pour lui permettre :

- ✓ l'analyse de son parcours professionnel ;
- ✓ la construction et la réalisation de son projet de formation ;
- ✓ le développement de son identité d'ambulancier.

Cet accompagnement favorise :

- ✓ la structuration de la pensée,
- ✓ la médiation des connaissances,
- ✓ la régulation des apprentissages,
- ✓ le bilan des compétences, la valorisation des compétences en cours d'acquisition ou acquises.

Intentions pédagogiques du suivi :

- ✓ Favoriser l'émergence des points forts et des points faibles à améliorer ;
- ✓ Contractualiser si besoin l'accompagnement de l'élève en formation avec le formateur référent pédagogique ;
- ✓ Aider l'élève à formuler les objectifs pour les stages.

Les objectifs du suivi pédagogique pour l'élève /apprenti ambulancier sont les suivants :

- ✓ Communiquer au formateur l'analyse et les objectifs d'apprentissage ;
- ✓ Prioriser ses apprentissages ;
- ✓ Repérer les ressources individuelles et/ou proposés par l'IFA et les intégrer dans le processus d'apprentissage.

#### Modalités du suivi pédagogique individuel

Chaque élève se voit attribuer en début d'année un référent pédagogique, formateur permanent à l'IFA. La désignation du référent pédagogique par élève est aléatoire, sauf si connaissance personnelle antérieure. Un entretien obligatoire entre l'élève/apprenti et le formateur est programmé sur le premier trimestre. Chaque entretien a une durée d'environ 45 minutes.

A chaque suivi individuel, l'élève est invité à apporter son portfolio.

D'autres entretiens peuvent être planifiés à l'initiative et la demande de l'élève et/ou du formateur.

## **2. Le suivi pédagogique collectif**

Il a pour objectif de permettre à l'ensemble de la promotion d'appréhender l'accompagnement pédagogique au travers des échanges entre pairs. Il permet à tous les élèves de bénéficier d'un regard critique et constructif de la part de leurs collègues et des formateurs de l'IFA.

Sont considérés comme du suivi pédagogique collectif :

- ✓ les temps de préparation et de retour de stage ;
- ✓ les temps de régulation ;
- ✓ les temps d'approfondissement des connaissances.

## **3. Traçabilité du suivi pédagogique individuel et collectif**

Chaque entretien donne lieu à une synthèse réalisée et écrite par le formateur pédagogique référent et saisie dans le logiciel BL Scolarité.

A l'issue de la formation, une appréciation est réalisée et remise par l'institut à l'élève.

## **VII. LES INDICATEURS D’EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE**

En cours et en fin de formation, chaque bloc est évalué par les élèves/apprentis sur les prestations d’enseignement. Ces évaluations portent sur les méthodes pédagogiques, les contenus des enseignements, la vie des élèves/apprentis au sein de l’institut.

L’équipe pédagogique s’entretient au moins une fois par an avec les délégués de promotion. Lors des réunions d’équipe, elle partage des retours d’expériences sur les enseignements réalisés. Ce partage peut faire l’objet d’une traçabilité dans le compte rendu de réunion si des axes d’amélioration sont à envisager.

A l’issue de chaque stage, les élèves/apprentis sont invités à remplir une grille d’évaluation concernant la qualité du lieu de stage. Les critères de qualité sont les suivants : l’identification du terrain de stage, son intérêt, les points de difficultés repérés.

L’institut de formation est engagé dans une procédure d’amélioration continue de la qualité et il est certifié QUALIOPI.

## **VIII. LES DEBOUCHES ET POURSUITE D’ETUDES**

Cette formation prépare directement au métier d’ambulancier en entreprises de transports sanitaires privées et publiques au sein des services d’ambulances hospitaliers. Il est possible d’évoluer vers le métier d’ambulancier SMUR, d’infirmier, d’aide-soignant, d’assistant de régulation médicale.

---

## **ANNEXES**

---

**ANNEXE 1 : TEXTES OFFICIELS**

**ANNEXE 2 : CARTE GEOGRAPHIQUE RELATIVE AUX LIEUX DE STAGES**

**ANNEXE 3 : CALENDRIER 2025-2026 ALTERNANCE INTEGRATIVE**

**TEXTES OFFICIELS**  
**Régissant la Formation d'Ambulancier**

**Formation au Diplôme d'ambulancier:**

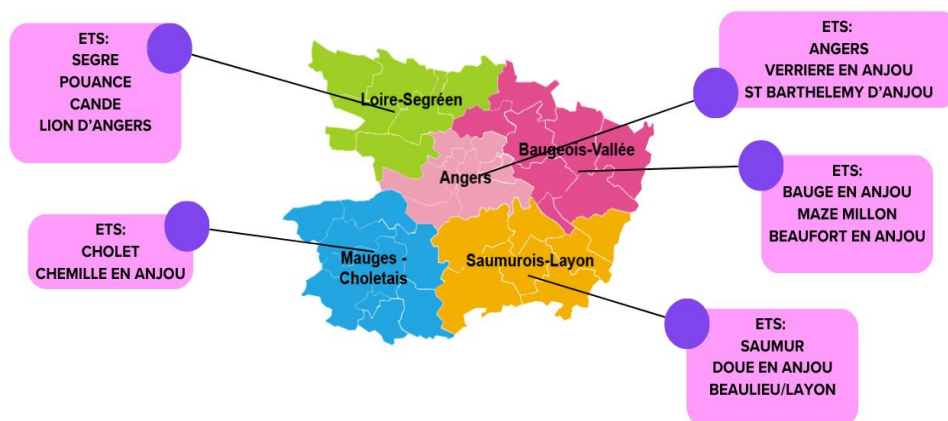
- Arrêté du 6 janvier 2006 relatif à la formation d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier
- Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier;
- L'arrêté du 4 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
- LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

**Exercice Professionnel :**

- Décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde.
- Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

## ANNEXE 2

### Carte géographique relative aux lieux de stage en entreprise



Les lieux de stage proposés sont principalement dans le Maine et Loire et sur le Haut-Anjou. Cependant, les élèves peuvent aller en stage sur toute la métropole.

L'IFA est situé au centre de la région Pays de la Loire. Le département est limitrophe aux autres départements de la Région. Il a su développer un partenariat avec des entreprises de son territoire et des établissements de santé partenaire de GHT ou coopérant avec le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers.

Les établissements de santé accueillants les stagiaires sont sur l'ensemble du territoire du Maine et Loire et sur Château Gonthier (53), La Loire Atlantique (44 : Nantes, REZE).

Les entreprises de transports sanitaires du Maine et Loire accueillent nos élèves sur l'ensemble du territoire et sont nos partenaires au sein de la formation.

## ANNEXE 3

| Mois                        | N° sem.<br>civiles | Dates congés<br>sco +<br>évent | Dates semaines civiles |         | IFA           |  |       |               |        |     |   |
|-----------------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------|---------|---------------|--|-------|---------------|--------|-----|---|
|                             |                    |                                | Lun                    | Dim     | AMB & Aux Amb |  |       |               |        |     |   |
| Nbre étudiants/promotions = |                    |                                |                        |         | 20 ADE        |  | 24 AA |               | 12 App |     |   |
|                             |                    |                                |                        |         | 2025          |  |       | Apprentissage |        |     |   |
| SEPTEMBRE                   | 35                 |                                | 25-août                | 31-août |               |  |       |               |        |     |   |
| 2025                        | 36                 |                                | 01-sept                | 07-sept | AA            |  |       |               |        |     |   |
|                             | 37                 |                                | 08-sept                | 14-sept |               |  |       |               |        |     |   |
|                             | 38                 |                                | 15-sept                | 21-sept | 3j            |  |       |               |        |     |   |
|                             | 39                 |                                | 22-sept                | 28-sept |               |  |       |               |        | 1   |   |
|                             | OCTOBRE            | 40                             |                        | 29-sept | 05-oct        |  |       |               |        |     | 2 |
|                             | 41                 |                                | 06-oct                 | 12-oct  |               |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 42                 |                                | 13-oct                 | 19-oct  |               |  |       |               |        | 3   |   |
|                             | 43                 |                                | 20-oct                 | 26-oct  |               |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | NOVEMBRE           | 44                             | 1er Nov                | 27-oct  | 02-nov        |  |       |               |        |     | 4 |
|                             | 45                 |                                | 03-nov                 | 09-nov  |               |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 46                 | 13 nov.                        | 10-nov                 | 16-nov  |               |  |       | F             | 5      | F   |   |
|                             | 47                 |                                | 17-nov                 | 23-nov  | AA            |  |       |               |        | S1  |   |
|                             | 48                 |                                | 24-nov                 | 30-nov  |               |  |       |               |        | S2  |   |
| DECEMBRE                    | 49                 |                                | 01-déc                 | 07-déc  | 3j            |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 50                 |                                | 08-déc                 | 14-déc  |               |  |       |               |        | 6   |   |
|                             | 51                 |                                | 15-déc                 | 21-déc  |               |  |       |               |        | 7   |   |
|                             | 52                 | 20-déc.                        | 22-déc                 | 28-déc  |               |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 2026               |                                |                        |         |               |  |       |               |        |     |   |
| JANVIER                     | 1                  | 4-janv.                        | 29-déc                 | 04-janv | V             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 2                  |                                | 05-janv                | 11-janv | 1             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 3                  |                                | 12-janv                | 18-janv | 2             |  |       |               |        | 8   |   |
|                             | 4                  |                                | 19-janv                | 25-janv | 3             |  |       |               |        | S3  |   |
|                             | 5                  |                                | 26-janv                | 01-févr | S1            |  |       |               |        | 9   |   |
| FEVRIER                     | 6                  |                                | 02-févr                | 08-févr | 4             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 7                  |                                | 09-févr                | 15-févr | 5             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 8                  |                                | 16-févr                | 22-févr | S2            |  |       |               |        | S4  |   |
|                             | 9                  |                                | 23-févr                | 01-mars | 6             |  |       |               |        | S5  |   |
| MARS                        | 10                 |                                | 02-mars                | 08-mars | 7             |  |       |               |        | 10  |   |
|                             | 11                 |                                | 09-mars                | 15-mars | 8             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 12                 |                                | 16-mars                | 22-mars | S3            |  |       |               |        | 11  |   |
|                             | 13                 |                                | 23-mars                | 29-mars | S4            |  |       |               |        | 12  |   |
| AVRIL                       | 14                 |                                | 30-mars                | 05-avr  | 9             |  |       |               |        | S6  |   |
|                             | 15                 | lundi de pâques                | 06-avr                 | 12-avr  | 10            |  |       |               |        | S7  |   |
|                             | 16                 |                                | 13-avr                 | 19-avr  | 11            |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 17                 |                                | 20-avr                 | 26-avr  | V             |  |       |               |        | ETS |   |
| MAI                         | 18                 | 1er mai                        | 27-avr                 | 03-mai  | 12            |  |       | F             | 13     | F   |   |
|                             | 19                 | 08-mai                         | 04-mai                 | 10-mai  | 13            |  |       | F             | ETS    |     |   |
|                             | 20                 | ascension                      | 11-mai                 | 17-mai  | 14            |  |       | F             | ETS    |     |   |
|                             | 21                 |                                | 18-mai                 | 24-mai  | 15            |  |       | 14            |        |     |   |
|                             | 22                 | pentecote                      | 25-mai                 | 31-mai  | 16            |  |       | F             | 15 F   |     |   |
| JUIN                        | 23                 |                                | 01-juin                | 07-juin | S5            |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 24                 |                                | 08-juin                | 14-juin | S6            |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 25                 |                                | 15-juin                | 21-juin | S7            |  |       |               |        | 16  |   |
|                             | 26                 |                                | 22-juin                | 28-juin | 17 4j         |  |       |               |        | ETS |   |
| JUILLET                     | 27                 | Vacance le 4 juillet           | 29-juin                | 05-juil | V             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 28                 |                                | 06-juil                | 12-juil | V             |  |       |               |        | ETS |   |
|                             | 29                 | 14-jul.                        | 13-juil                | 19-juil | V             |  |       |               |        | V   |   |
|                             | 30                 |                                | 20-juil                | 26-juil | V             |  |       |               |        | V   |   |